

Verschiedenes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **73 (1931)**

Heft 12

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

wunde Punkt in der Bestimmung des Alters des abgestandenen Fötus; denn der Richter muss genau wissen, wann der Tod eingetreten ist, ob schon vor dem Verkaufe oder erst nachher. Das Alter kann aber nur approximativ festgestellt werden und Differenzen von vierzehn Tagen bis drei Wochen sind nicht ausgeschlossen, so dass man mit Recht fragen darf, wie ein Richter zu urteilen hätte, wenn der Tod ungefähr zur Zeit des Kaufabschlusses erfolgte.

Ein weiterer Übelstand besteht darin, dass man zur Bestimmung des Alters der abgestandenen Frucht entweder einen künstlichen Abortus herbeiführen oder das Muttertier schlachten muss.

Berücksichtigen wir dagegen die zweite Beurteilung, bei der es nur auf die An- oder Abwesenheit einer Frucht ankommt, sei dieselbe lebendig oder tot, so spricht dagegen die Tatsache, dass in diesem Falle dem Schwindel im Viehhandel Tür und Tor geöffnet sind, weil es dann gestattet wäre, ein Rind mit einem abgestandenen Fötus jederzeit als trächtig und vollwertig zu veräußern, ohne dass der Verkäufer gerichtlich belangt werden kann. Eine Frucht ist da, und mehr wird vom Gesetze nicht verlangt und ein Betrug liegt nur vor, wenn dem Verkäufer der vorhandene Mangel bekannt war, ihn aber verschwiegen hatte.

Welche der beiden Ansichten ist nun die richtige? Dies zu erfahren, ist der einzige Grund, warum ich diese Frage zur allgemeinen Diskussion aufwerfe. Eine Einigung liegt in unserm eigensten Interesse.

Verschiedenes.

Veterinärpolizeiliche Mitteilungen.

Stand der Tierseuchen in der Schweiz im November 1931.

Tierseuchen	Total der verseuchten u. verdächtigen Gehöfte	Gegenüber dem Vormonat	
		zugenommen	abgenommen
Milzbrand	11	8	—
Rauschbrand	31	7	—
Maul- und Klauenseuche	4	—	2
Wut	—	—	—
Rotz	—	—	—
Stäbchenrotlauf	381	—	101
Schweineseuche u. Schweinepest	178	5	—
Räude	15	8	—
Agalaktie der Schafe und Ziegen	26	9	—
Geflügelcholera	5	2	—
Faulbrut der Bienen	1	—	1
Milbenkrankheit der Bienen	22	12	—

Tätigkeitsbericht der veterinär-medizinischen Fakultät Bern für das Jahr 1930.

Aus dem Verwaltungsbericht der Direktion des
Unterrichtswesens.

Veterinär - anatomisches Institut. Zu den Präparierübungen wurden 6 Pferde, 2 Rinder, mehrere Hunde und einzelne Körperteile von kleinen Wiederkäuern verwendet. Die Zahl der Sammlungspräparate wurde durch eigene Herstellung und durch Ankauf bedeutend vermehrt. Ebenso besitzt das Institut nunmehr auserlesene und für den Unterricht in Teratologie höchst wertvolle Museumsstücke von Missbildungen, die, wie auch viele anatomische Präparate, einer zweckmässigen Aufstellung harren. Drei wissenschaftliche Publikationen gingen aus dem Institut hervor.

Veterinär-pathologisches und veterinär-bakteriologisches Institut. Die in diesem Jahre geschaffene Stelle eines zweiten Assistenten hat sich als sehr nützlich erwiesen, ganz besonders, wenn irgend jemand im Institut krank war.

Sektionen: 1132. Pferde 7, Rinder 6, Schweine 40, Geflügel 77, Kaninchen 28, Katzen 623, Hunde 324, Affen 6, Rehe 2, Hasen 8, Waschbär 1, verschiedene Vögel 8, Meerschweinchen 1, Schildkröte 1.

Einläufe: 2143. (Bakteriologische, serologische und pathologisch-anatomische Untersuchungen.)

Statistik der ambulatorischen Klinik 1930.

Monate	Pferde	Rinder	Ziegen u. Schafe	Schweine	Andere Tiere	Total
Januar . . .	33	482	9	129	23	676
Februar . . .	17	435	8	50	112	622
März	33	392	5	95	338	863
April	25	383	16	296	4	724
Mai	15	682	17	341	6	1061
Juni	14	218	5	232	10	479
Juli	19	236	1	371	3	630
August	21	207	4	171	3	406
September . .	11	291	8	134	26	470
Oktober	27	265	3	173	287	755
November . . .	20	340	6	66	3	435
Dezember . . .	26	318	6	67	3	420
Total	261	4249	88	2125	818 (Hühner 786)	7541

Statistik der stationären Klinik des Tierspitals.

Tierart	Konsultationen		Stationäre Fälle		In Ver- wahrung	Total
	Chirurg. Fälle	Interne Fälle	Chirurg. Fälle	Interne Fälle		
Pferde	287	61	622	460	17	1447
Rinder	—	—	1	25	13	39
Schweine . . .	105	—	—	1	—	106
Schafe	6	1	—	—	—	7
Ziegen	—	—	7	—	—	7
Hunde	472	835	146	164	198	1815
Katzen	154	142	1	1	—	298
Kaninchen . . .	11	8	—	—	1	20
Hühner	10	5	—	1	—	16
Anderc Tiere .	13	1	—	1	—	15
Total	1058	1053	777	653	229	3770

Im verflossenen Jahr wurde der unhygienische Hundestall umgebaut, so dass wir nun über einen zweckmässigen Zwinger verfügen.

Zootechnisches und veterinärhygienisches Institut. Im Berichtsjahre erhielt das Institut einen neuen Hilfsassistenten zugeteilt, was den Arbeiten sehr förderlich war.

Veterinärbibliothek. Durch die im letzten Jahresberichte erwähnte Krediterhöhung war es möglich, einige weitere absolut nötige Zeitschriften abonnieren zu können. Ferner hat das veterinär-anatomische Institut den Rest seines Institutskredites der Bibliothek überwiesen, was erlaubte, mehrere wichtige Werke anzuschaffen. Einige weitere Geschenke Privater kamen hinzu. In verdankenswerter Weise hat auch die Redaktion des Schweizer Archivs für Tierheilkunde einige Austauschexemplare fremder tierärztlicher Zeitschriften, die bisher in der Bibliothek fehlten, der Bibliothek geschenkwiese überwiesen.

Neuer Gesetzentwurf und Sodomie.

Am schweizerischen Ärztetag, der am 12./13. September in Bern tagte, hielt Herr Bundesratspräsident Häberlin einen Vortrag über das im Entstehen begriffene eidgenössische Strafrecht. Aus dem in der schweizerischen Ärztezeitung vom 2. Oktober in extenso erschienenen Referat, betitelt: Medizinisch-juristische Schnittpunkte im eidgenössischen Strafgesetzentwurf, entnehmen wir den die Sodomie betreffenden Absatz, der ohne Änderungen folgt:

„Noch ein Wort über die Sodomie, die in vielen kantonalen Gesetzen verfolgt wird, im Strafgesetzentwurf aber nicht aufgenommen wurde, wie auch im Militärstrafgesetz darauf zielende Anträge zurückgewiesen wurden. Die Mehrheit der ständerätlichen

Kommission verlangt Bestrafung. Meines Erachtens zu Unrecht. Selbstverständlich ist der widernatürliche Verkehr mit Tieren eine unsittliche Handlung; aber sie verletzt kein zu schützendes Rechtsgut. Das Tier besitzt keine Ehre, kein zu verletzendes Schamgefühl; es wird nicht körperlich geschädigt. Wir pflegen solche Handlungen als rechtlich irrelevant von der Strafverfolgung zu befreien. Wir bestrafen den Selbstmordversuch nicht, weil wir über unser eigenes Rechtsgut des Lebens verfügen dürfen. Wir bestrafen den Zweikampf nicht als gewöhnliche Körperverletzung aus dem gleichen Grunde, weil der Schutz freiwillig aufgegeben wird. Wir bestrafen die freiwillige Unzucht — was ja auch bei der Sodomie dann natürlich zutrifft — nur dann, wenn sie durch Belästigung der Öffentlichkeit das fremde Schamgefühl verletzt. Sie sehen, überall muss ein fremdes Rechtsgut verletzt werden. Mich selbst kann ich nicht verletzen. Wenn ich sogar auf dem öffentlichen Bahnhofplatz ausrufe: „O ich Esel“, so kann ich nicht wegen Beleidigung bestraft werden. Lassen wir auch die Sodomie da, wo sie hingehört, auf dem Gebiet der Sitte, bzw. Unsitte.“

Es wäre interessant, über diese Frage auch die Ansicht der Tierärzte zu vernehmen. Vielleicht bietet sich bei irgendeiner Zusammenkunft Gelegenheit, diese Frage zu besprechen. *Huguenin.*

Société des vétérinaires suisses.

Assemblée générale de la Société des Vétérinaires suisses à Sion, les 22 et 23 août 1931.

Les pessimistes qui trouvaient Sion un peu décentré comme lieu de ralliement ont été vite détrompés: dès l'arrivée on sentait que la participation serait nombreuse et, comme les confrères valaisans avaient magistralement préparé leur affaire, ces deux journées furent une splendide réussite. Notre reconnaissance pour cette magnifique réception doit aller aux organisateurs, mais aussi aux autorités et particuliers qui répondirent avec un tel empressement à leurs démarches.

Après la première prise de contact, à l'hôtel de la Paix, c'est la séance annuelle qui nous réunit dans la salle du Grand Conseil et dont voici le détail:

La séance est ouverte à 16 1/2 h. par le président Prof. Dr. Heusser, en présence d'une cinquantaine de membres. Tous les membres du comité sont présents sauf le Dr. Riederer qui, malade, s'est fait excuser. Se sont également excusés le Prof. Zwicky, les colonels Schwyter et Ramelet, les Drs. Däpp et Gysler. Comme scrutateurs sont désignés les Drs. Eich et Degen.

Le procès-verbal de la dernière assemblée a paru dans l'Archive. Sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté avec remerciements.

Rapport présidentiel. En un rapport qui est en quelque sorte son testament, le Prof. Heusser retrace l'activité du comité pendant

l'exercice écoulé: Le nombre des membres s'accroît de façon réjouissante, mais la mort a cruellement fauché dans nos rangs. Les noms des 12 confrères disparus sont lus cependant que l'assemblée se lève en signe de deuil. Ce sont les confrères: Dr. Constant Noyer, Berne; Josef Hübscher, Münster; August Wydler Sohn, Adliswil; Hans Gsell, Romanshorn; Ernst Ruchti, Neuenegg; August Wydler Vater, Birmensdorf; Ulrich Jordi, Grosshöchstetten; Edmond Thalmann, Colombier; Jakob Weber, Gossau; Karl Thuer, Buchs; Nat.-Rat Karl Eigenmann, Müllheim; Theodor Etzweiler, Schaffhausen.

Le travail n'a pas manqué cette année. Il sied de remercier tout d'abord l'Office Vétérinaire Fédéral et le Service Vétérinaire du Département Militaire Fédéral. Grâce aux efforts du vétérinaire en chef de l'armée, les experts d'estimation de chevaux sont mis dès le 1^{er} mars 1931 au bénéfice de l'assurance militaire. A part la révision du projet de statut professionnel et l'étude de la fondation d'une caisse d'excursions de zootechnie, qui seront traitées à part, le comité à liquidé les affaires suivantes:

Il a désigné le Dr. Jost, K. T., Berne, le Prof. Zwicky, Zurich et le Dr. Montavon, Saignelégier, pour faire partie du bureau de la Fondation Lt.-Col. Graeub, pour l'encouragement à l'élevage du cheval.

L'office de bureau (ou tout autre terme qu'on voudra sauf secrétariat) a reçu 514 correspondances et en a expédié 549. Nous serons obligés d'en arriver à un secrétariat, pour libérer le comité de toute la tâche mécanique de pure administration que nécessite une société de plus de 650 membres et dont l'effet n'est pas négligeable puisqu'il a accru le nombre de nos membres de 172 en quatre ans, et que la caisse de secours a passé de 275 membres en 1927 à 515 en 1931. Ceci se traduit de façon éloquente sur nos finances qui ont quitté l'ère des budgets embarrassés et sont même assez florissantes, ce qui ne doit pas nous servir de prétexte à dormir sur nos lauriers. Il reste beaucoup à faire et seul un secrétariat permettra au comité de le faire.

La commission pour la révision des examens fédéraux de médecine n'a pas encore terminé ses travaux. Le Prof. O. Bürgi, Zurich, y représente les vétérinaires.

L'Office vétérinaire fédéral n'a pas admis la motion Weissenrieder touchant le remplacement des vétérinaires inspecteurs des viandes.

A la fin de l'année 1930 a paru le Sommaire des travaux originaux et compte-rendus parus dans l'Archive de 1894 à 1930. Travail du Dr. Andres, Zurich.

L'Office de placement est de plus en plus utilisé par les confrères et les autorités.

La commission de Zootechnie a manifesté son activité par un cours sur l'élevage du porc. Conférenciers: Dr. Eugster, Directeur Lichtenhahn et le Prof. Frei. 18 participants. Une excursion en

Italie réunit 17 participants qui visiteront plusieurs centres d'élevage (race brune et hollandaise). Pour 1932, une excursion est prévue à Paris ou Bruxelles.

Une commission a été nommée pour déterminer le mode d'étourdissement le plus à conseiller pour l'abatage du petit bétail.

Quant aux institutions de prévoyance des médecins suisses, les affaires avec le Syndicat ne sont pas brillantes et sans perspective de grosse amélioration. La participation vétérinaire à l'assurance Vieillesse et Survivants reste faible. Cependant cette institution, dans ses cinq premières années d'exercice, a déjà payé fr. 126,376.— à 43 membres qui avaient versé fr. 42 095.—. Ceux qui ont moins de 45 ans ne devraient pas négliger cette chance. Nous comptons enfin 83 vétérinaires dans la Caisse-Maladie, ce qui est peu.

Rapport financier. En l'absence du trésorier, le président donne un aperçu de la situation financière. Le compte de l'année boucle par un solde actif de fr. 23 354.69. Nos ressources se sont accrues de fr. 4863.— cette année. Les vérificateurs proposent l'acceptation des comptes, ce qui est ratifié à l'unanimité et avec remerciements.

Comptes de la Commission de Zootechnie. C'est encore le président qui les lit en l'absence du Prof. Zwicky. Les vérificateurs ont là aussi pointé et adopté. Nous les adoptons donc, ainsi que ceux de la Sterbekasse, dont l'administrateur Notter présente un rapport qui est publié dans l'Archive No. 9.

Mutations. Les 36 candidats suivants sont admis :

Allaz, Raymond, Bottens.	Jörg, Armin, Bern.
Amman, Karl, Bühl-Frauenfeld.	Iseli, Werner, Fraubrunnen.
Bachmann, Hans, Sempach.	Kühne, Jakob, Zürich.
Bachmann, Werner, Bern.	Lenzinger, Ernst, Bern.
Bürgi, Fritz, Rüegsauschachen.	Leu, Adolf, Bern.
Charles, Jean, Orbe.	Müller, Otto, Ruswil.
Curschellas, Thomas, Ruis.	Saluz, Flurin, Buchs (St. Gallen).
Dennler, Max, Bern.	Siegfried, Théodore, Genf.
Egli, Albert, Bern.	Schnyder, Walter, Oerlikon.
Ekert, Curt, Wallenstadt.	Spörri, Rudolf, Altstetten.
Frey, Bernhard, Bern.	Streuli, Alfred, Küsnacht.
Froebel, Otto, Zürich.	Tanner, Anton, Escholzmatt.
Gabriel, Paul, Zürich.	Tgetgel, Bernhard, Samaden.
v. Grüningen, Peter, Saanen.	Tröhler, Rudolf, Bern.
Gubler, Robert, Romanshorn.	Tschumi, Hans, Laufen.
Gygax, Ernst, Biel.	Villiger, Henri, Lausanne.
Hess, Richard, Effretikon.	Wetli, Wilhelm, Egg.
Hintermann, Hans, Casablanca.	Wyssmann, Kurt, Neuenegg.

Caisse d'excursions de Zootechnie. Le président ouvre le débat en montrant la nécessité de cette création et explique le point de vue du comité et de l'assemblée des délégués.

Entrée en matière. Le Dr. Flückiger, Berne, félicite la commission et le comité de leur initiative, mais trouve que la caisse devrait avoir un caractère plus général et s'étendre à d'autres branches; propose le renvoi à une commission. Dr. Roux, Lausanne: nos statuts s'opposent à cette création. Point de vue soutenu par le Dr. Ackermann et Prof. Aellig qui propose le renvoi au comité pour étude d'une Caisse d'Excursions simplement. Le V. P. Dr. Jost se fait le persuasif avocat de la Couronne et réussit à faire voter l'entrée en matière malgré les Drs. Chaudet et Rosselet et le Prof. Steck.

Le projet est néanmoins renvoyé à une commission spéciale. Celle-ci, grâce à la voix départageante du président, sera nommée par le comité et l'assemblée en fixe le nombre à neuf membres, par 25 voix contre 2 au Dr. Roux qui voulait deux délégués par section (30 membres au minimum). Une proposition Steck d'allouer un subside à cette caisse est repoussée: on ne saurait allouer un subside à un organisme non-existant.

Règlement de déontologie. En ouvrant la discussion, le président annonce qu'une dernière proposition a été adressée par la section Aarau: biffer à l'article 12: « l'annonce d'une assurance Risques-Professionnels est contraire à la dignité professionnelle ».

Après une courte discussion et grâce au plaidoyer du Dr. Jost, l'entrée en matière est votée par 26 voix contre 4, ainsi que la proposition Aellig de discuter le projet article par article.

Le titre et l'introduction sont admis. (Il ne sera pas fait mention dans ce procès-verbal des articles acceptés sans discussion.) Il est décidé, pour ne pas allonger le débat inutilement, de ne discuter que le texte allemand, le texte français n'en étant qu'une version susceptible d'être remaniée. Dans le même esprit, les articles ne sont pas lus, le projet ayant été distribué aux membres plusieurs jours avant l'assemblée.

Art. 4. Le comité est chargé de trouver une nouvelle rédaction supprimant le mot « syndiqué » (« organisiert »).

Art. 11. Lt.-Col. Collaud conseille de supprimer « ainsi que les vétérinaires militaires »: outre que cela constituerait une impossibilité dans bien des cas, nous ne sommes pas qualifiés pour donner des instructions au Département militaire. Suppression admise malgré le Dr. Ackermann.

Art. 13. Supprimé sur proposition Stalder.

Art. 14. Maintenu contre une proposition Aellig de supprimer le premier alinéa.

Art. 15 et 16. Admis. L'opposition qu'ils avaient rencontrée est due à une erreur de traduction qui sera rectifiée.

Art. 17. A revoir au point de vue juridique sur mise en garde des confrères vaudois.

Art. 18. On ajoute à la première phrase « après avis de la section cantonale » et on supprime la fin de l'article dès et y compris les mots « Le membre exclu. . . ».

Art. 20. Admis après courte discussion.

Art. 21. Texte français à revoir.

Enfin, après une chaleureuse plaidoirie du conseiller national Carnat, qui fait passer sur l'assemblée le souffle de la grande éloquence parlementaire, le projet est adopté en bloc, sous réserve des modifications sus-dites, à une très forte majorité et sans opposition.

Elections. Après ce gros morceau, les élections se passent de façon paisible et rapide.

Président de la G. S. T.: Le V. P. Dr. Jost est élu à l'unanimité malgré ses dénégations. Il remercie l'assemblée et les membres du comité sortant et tout spécialement son prédécesseur dont la puissante impulsion et le travail opiniâtre nous ont fait passer d'une situation précaire à une aisance confortable.

Comité. Les Drs. Bürki et Landry se retirent. Au Dr. Riederer, qui veut bien continuer au nouveau comité l'aide précieuse que constitue un aussi magistral trésorier, sont adjoints: Dr. Chaudet, vétérinaire cantonal, Lausanne; Dr. Allenspach, Directeur des abattoirs de Zurich et le Dr. Joss, Zäziwil.

Rédaction de l'Archive et toutes autres charges: Tous les titulaires sont confirmés pour une nouvelle période. Seuls les vérificateurs des comptes (Dr. Hübscher, Hochdorf et Bosshard, Hittnau), qui déclinent une réélection, sont remplacés par les Drs. Pellaton, Lausanne (comptes de la société) et Eich, Lenzburg (comptes de la Caisse de Secours).

Lieu de la prochaine assemblée. Aarau est envisagé, décision laissée au comité.

Varia. Sont encore remises à l'examen du comité une proposition de modifier les statuts de la Caisse de Secours (Sterbekasse) et une lettre du Dr. Blum, Schwanden sur les remèdes secrets.

Séance levée à 19½ h.

Après la séance, renforcés par une quinzaine de dames et un nombre égal de ceux qui préférèrent les charmes de Sion à ceux de l'éloquence, les participants au nombre de 80 prirent place dans la belle salle de l'Hôtel de la Paix pour le repas officiel qu'agrémentait un orchestre et que couronnèrent des discours. D'abord le président sortant, Prof. Heusser, saluant les participants et nos hôtes, sut trouver des accents dignes de célébrer le beau pays qui nous accueillait et de louer l'hospitalité que nous y recevions sans omettre les éloges que méritaient les organisateurs. M. le Conseiller d'Etat Troillet apporta le salut du gouvernement et les plus flatteuses paroles d'estime pour notre profession. Au nom de la Ville de Sion, M. Kuntschen se joignit à ces aimables paroles et fit les vœux les meilleurs pour la réussite de ces journées.

Puis le Lt.-Col. Défayes nous vanta les qualités du mulet et les services qu'il peut rendre tant au pays qu'à l'armée. Cette conférence, que terminait un film obligeamment prêté par le Service vétérinaire du Département Militaire Fédéral, nous rappela les

origines du mulet et du bardot, dont on trouve des traces dès la plus haute antiquité, décrit ensuite les caractéristiques des reproducteurs à préférer, pour souligner l'importance du choix des juments mulassières. L'orateur montra ensuite le développement de l'élevage du mulet en France, surtout dans les départements du Lot, Tarn, Garonne, Hérault, Lozère, Drôme, Isère, Ardèche et Savoie, et, signalant que nous importons plus de 400 mulets par an, déplora que cet élevage ne se fasse pas dans notre pays, ce qui serait possible et rémunérateur, à condition de choisir le type approprié à notre climat et nos besoins. Puis, signalant tous les services qu'en reçoivent notamment les troupes de montagne où il est parfois indispensable, le Lt.-Col. Défayes émit le vœu que les autorités favorisent l'élevage en Suisse de cet utile animal, toujours plus recherché. Les applaudissements que recueillit le conférencier n'étaient pas encore éteints que la salle était prête pour le bal qui terminait la soirée, cependant que les touristes et amateurs d'architecture procédaient à la visite des magnifiques caves de la Ville et des établissements Bonvin, Gillard et Varone.

Le dimanche ne fut pas moins heureux malgré la pluie. Ce fut tout d'abord la visite de l'école cantonale d'agriculture dont le superbe domaine nous fut montré et commenté par les professeurs Park et Michellod. Le Lt.-Col. Défayes y put terminer son exposé de la veille par la présentation d'un spécimen de mulet qui a toutes les qualités requises d'un véritable mulet de paysan et mulet militaire en même temps, et qui serait le vrai type à adopter pour l'élevage en Valais. On vit défiler ensuite quelques échantillons de la race d'Hérens qui voulurent bien se livrer en notre faveur à des passes d'arme très réussies.

Les autos nous amènent ensuite à Leytron où, dans le bâtiment des Caves Coopératives, M. le Juge Cantonal Défago et M. Erwin Schmidt nous font admirer une installation des plus modernes. Une charmante collation (pain blanc et fromage frais, pain bis et fromage vieux) permet de se livrer sans trop d'imprudences à la comparaison des divers nectars conservés en ces lieux, cependant que M. Roh, président de la commune de Leytron nous adresse les plus cordiales paroles de bienvenue et que notre nouveau président, Dr. Jost, le remercie comme il sait le faire. Offerts au nom de l'Etat, font alors leur apparition les Vins du Grand Brûlé: Malvoisie et « 36 plants » (un essai plein de promesses) recueillent les éloges qu'ils méritent. Enfin, dernier arrêt avant Martigny, c'est au pied du château historique de Saillon que nous nous reformons pour entendre le confrère Défayes, cette fois en président de l'Association agricole, nous dire l'effort du peuple valaisan qui au cours des siècles fertilisa ces terrains incultes.

Après une telle préparation, on peut supposer que le dîner à l'hôtel Kluser à Martigny ne fut pas exempt d'allégresse; les discours n'y manquèrent pas non plus et l'heure du départ arriva trop vite.

Zurich et Genève, novembre 1931.

Le président: Prof. *H. Heusser*. Le secrétaire: Dr. *E. Landry*.

50jähriges Jubiläum des Vereins aarg. Tierärzte.

Am 20. Nov. a. c. fand in Seengen beim Holliger-Sämi die ordentliche Jahresversammlung des Vereins aargauischer Tierärzte statt. Dieser Verein konnte den 50. Geburtstag feiern. Mit wenigen Ausnahmen haben alle Tierärzte des Kantons an der bescheidenen Feier teilgenommen, die einen überaus harmonischen Verlauf genommen hat. Der prächtige Vortrag von Prof. Rubeli aus Bern hat dieser Tagung ein würdiges Relief verliehen, die bekannte Küche und der gepflegte Keller des Gastwirtes und Kollegen den nötigen Schwung gegeben. Zu Ehrenmitgliedern wurden folgende Mitglieder ernannt: Graber, Kölliken; Müller, Unter-Kulm; Bertschi, Suhr u. Moor, Zurzach. Diese gehören dem Verein seit 1881 ununterbrochen an.

- Traktanden.
1. Protokoll.
 2. Rechnung.
 3. Vortrag von Herrn Prof. Dr. Rubeli, Bern, über: Bau der Milchdrüse beim Rinde (mit Projektionen).
 4. Gemeinsames Mittagessen.
 5. Praktische Demonstration durch Dr. Schmid, Zürich, betr. Lumbalanästhesie.
 6. Bericht über die Tätigkeit des Vereins seit 1881, erstattet von Dr. Hirt, Brugg. — 7. Internes und Verschiedenes.

Auf Wunsch einiger Mitglieder wird der historische Abriss betr. den Verein aargauischer Tierärzte nächstens im Archiv erscheinen.

Sterbekasse und Hilfsfonds der G. S. T.

Im Jahre 1931 sind folgende 44 Kollegen beigetreten:

Aeberhardt Fritz, Fahrwangen	Jörg Armin, Bern
Allaz Raymond, Bottens	Iseli Werner, Fraubrunnen
Ammann Karl, Eschlikon	Dr. Kaufmann Guido, St. Margrethen
Bachmann Hans, Basel	Dr. Kink Friedrich, Luzern
Dr. Bachmann Werner, Bern	Kleiner Ernst, Zürich
Dr. Bischofberger, Heiden	Kühne Jakob, Zürich
Dr. Blättler Emil, Kerns	Lenzinger Ernst, Grenchen
Blunschi Meinrad, Einsiedeln	Leu Adolf, Bern
Dr. Bürgi Fritz, Rüegsau	Lichtensteiner Sigmund, Münster
Charles Jean, Orbe	Müller Otto, Ruswil
Curschellas Thomas, Ruis	Saluz Flurin, Buchs
Dennler Max, Burgdorf	Schneeberger Fritz, Mumenthal
Egli Albert, Bern	Schnyder Walter, Oerlikon
Ekert Kurt, Wallenstadt	Dr. Siegfried Theodor, Genf
Frey Bernhard, Bern	Spörri Rudolf, Altstetten
Fröbel Otto, Zürich	Dr. Tgetgel Bernhard, Samaden
Gabriel Paul, Zürich	Tröhler Rudolf, Säriswil
Gassmann Johann, Büron	Tschumi Hans, Bern
Glaus Anton, Goldach	Villiger Henri, Lausanne
Gubler Robert, Romanshorn	Von Grüningen Peter, Saanen
Hess Richard, Effretikon	Wetli Wilhelm, Egg (Zürich)
Jaquier Arthur, Lucens	Dr. Wyssmann Kurt, Neuenegg
Totalbestand: 543 Mitglieder.	Der Verwalter: Jos. Notter.